

LE PROTOCOLE DU 11 AVRIL 2016

L'ESSENTIEL EN 12 POINTS

SCSI

Syndicat des
Cadres de la
Sécurité
Intérieure

0601

Bureau National du SCSI . 55 rue de Lyon. 75012 Paris - 01 44 67 83 30

Avril 2016

UNE GRANDE ETAPE POUR LES OFFICIERS

1. REDISTRIBUTION DU CORPS : 1ER GRADE, FUSION LIEUTENANT/CAPITAINE, 2 EME GRADE, COMMANDANT ET CDTEF, 3° GRADE GRAF
2. PYRAMIDAGE DU CORPS 40/40/20 AU TERME DU PROTOCOLE PERMETTANT D'OFFRIR PLUS DE POSTES A L'AVANCEMENT POUR LES CAPITAINES ET COMMANDANTS
3. GRAF : CRÉATION D'UN 3°GRADE A L'ACCES FONCTIONNEL AVEC MAINTIEN DES CDTEF SOIT AU TOTAL 1800 POSTES EN 2022 CONTRE 1315 AUJOURD'HUI (dont GRAF à 10% DU CORPS). GRILLE IDENTIQUE POUR CDTEF ET GRAF. APPELLATION COMMUNE DE COMMANDANT DIVISIONNAIRE. NOUVEAU GALONNAGE A L'ETUDE
4. CREATION D'UNE NOUVELLE IRP DE 600 € POUR LE GRAF
5. NOUVELLE GRILLE INDICIAIRE AVEC NOUVEAUX ECHELONS. MISE EN PLACE DE 2017 A 2022 AVEC GRILLE « A TYPE » A TERME (soit le 1015 pour CDT et Hors échelle lettre dans le cadre de l'échelon spécial pour les CDTEF et GRAF)
6. POSTES DIFFICILES POUR TOUS LES OFFICIERS DE COMPAGNIE DE CRS. RETOUR AU REGIME DE DROIT COMMUN POUR LES RTT
7. AUGMENTATION DE L'ISSP POUR TOUS DE 2 POINTS EN 4 ANS (de 2017 à 2020)
8. AUGMENTION DE 155 POSTES DE CHEFS DE SERVICE SUR 2 ANS
9. ALIGNEMENT DE L'ALLOCATION DE CHEF DE SERVICE AVEC LE PREMIER NIVEAU DU GRADE DE COMMISSAIRE SOIT 1080 €. (l'allocation de chef de service sera identique pour tous les grades)
10. PAIEMENT DE L'INTERIM CHEF DE SERVICE AU PREMIER JOUR DU 3° MOIS POUR TOUS LES GRADES
11. PASSAGE DE LIEUTENANT A CAPITAINE EN 4 ANS A L'IDENTIQUE DES OGN
12. PRISE EN COMPTE DE LA SPÉCIFICITÉ ÎLE-DE-FRANCE PAR LA MAJORATION DE L'INDEMNITÉ DE FIDÉLISATION POUR LES AGENTS VICTIMES DE LA PERTE DE L'ASA



*METTRE FIN AUX
INJUSTICES, CONSTRUIRE
L'AVENIR : UNE REALITE
AVEC LE SCSI*